Renforcer la gestion durable de ses ressources naturelles

Lire page 6-7

HORIZONS

MÉTÉO

Nouvelles ausses des températures sur l'ensemble du territoire

Lire page 4

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATIONS - ÉDITÉ PAR L'AGENCE MAURITANIENNE D'INFORMATION - N° 6727 DU VENDREDI 18 SAMEDI 19 DIMANCHE 20 MARS 2016 PRIX : 100 UM

Au conseil des ministres

Nouveaux critères d'allocation des ressources du Fonds Régional de Développement



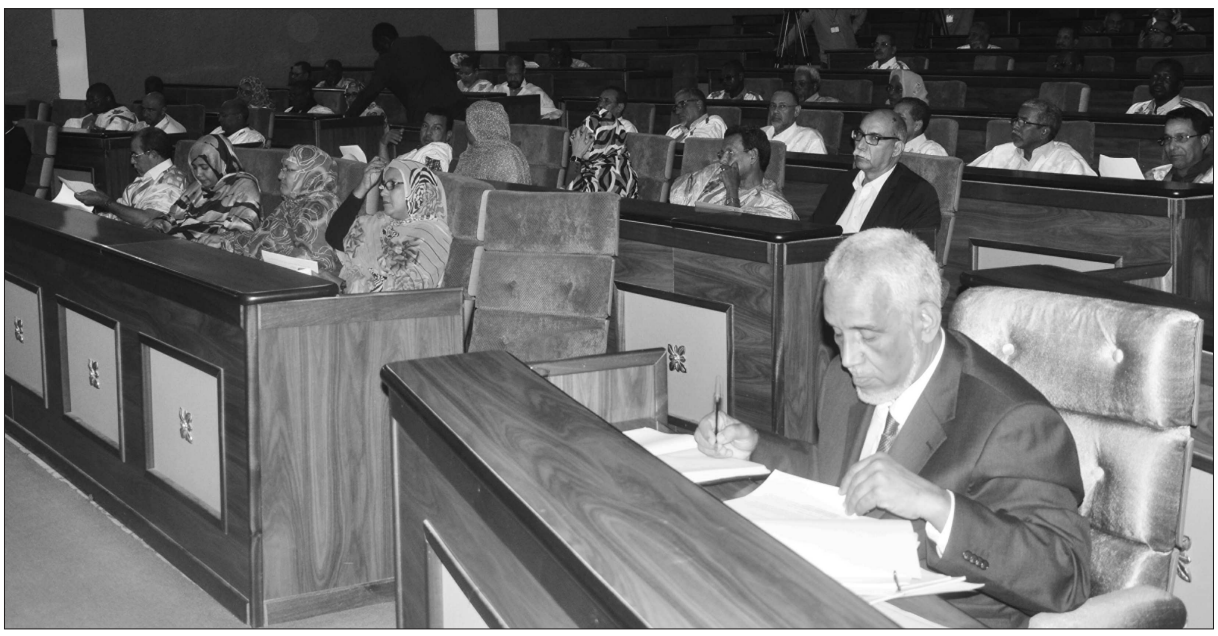
Le conseil des ministres s'est réuni, jeudi 17 mars 2016, sous la présidence de Son Excellence Monsieur Mohamed Ould Abdel Aziz, Président de la République.

Le conseil a examiné et adopté plusieurs projets de décrets dont celui portant modification de certaines dispositions du décret portant création du Fonds Régional de Développement (FRD) et fixant ses modalités de mise en oeuvre.

Ce projet de décret vise à modifier les critères d'allocation des ressources du Fonds Régional de Développement pour répondre aux objectifs d'amélioration de la qualité des équipements de base à travers la maintenance et l'entretien, et renforcer les capacités de gestion des com munes en leur permettant de pouvoir recruter les cadres dont elles ont besoin.

Lire page 3

L'Assemblée nationale adopte deux projets de loi sur la lutte contre la gabegie, le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme



L'Assemblée nationale a adopté jeudi, lors d'une séance plénière présidée par le député Mohamed Ould Boilil, son président, le projet de loi portant sur la lutte contre la gabegie.

Le projet de loi tente de cerner toutes les manifestations connues des crimes liés à la gabegie en Mauritanie pour les pénaliser et prévoir des sanctions dissuasives à l'encontre de leurs auteurs. Un tribunal spécial sera mis sur pied avec pour mission de juger les crimes de prévarication et une instance administrative en charge de la gestion des biens ou fonds gelés ou saisis conformément à cette loi, a précisé le ministre.

L'Assemblée nationale avait également adopté jeudi, la formulation unique par les deux chambres du projet de loi n° 022/2014 modifiant certaines dispositions de la loi n°048/2005 sur le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

Lire page 4

Projet Dhar:

Un outil prometteur d'accès à l'eau dans l'Est mauritanien



Après des années de soif et d'intenses pénuries d'eau potable, les populations de l'Est mauritanien auront, désormais, suffisamment accès à cette précieuse et vitale denrée grâce au projet d'approvisionnement des villes et villages de l'Est en eau potable, communément dénommé projet Dhar.

Il s'agit d'un vieux rêve, qui date des années de l'indépendance du pays, aussi bien pour les autorités publiques, que pour les populations bénéficiaires, en raison de l'importance démographique et du potentiel agropastoral considérable de la zone du projet. .

Lire page 4

Inauguration de l'hôtel d'Azalai Marhaba de Nouakchott



L'Hôtel Azalai Marhaba de Nouakchott a été inauguré, jeudi soir par la ministre du Commerce, de l'Industrie et du Tourisme, Mme Naha Mint Hamdy Ould Mouknass, lors d'une cérémonie officielle, en présence de plusieurs opérateurs du secteur du tourisme.

La ministre a souligné que l'hôtel Marhaba de Nouakchott était perçu, pendant deux décennies comme étant un grand monument touristique qui recevait d'éminentes personnalités, des dirigeants de pays et des délégations officielles de haut rang. Elle a ajouté que l'établissement rénové sera enrichi par l'expérience réussie et le savoir-faire du groupe international d'Azalai.

Pour sa part, la présidente de la Communauté urbaine de Nouakchott, Mme Maty Mint Hamady, a souligné que l'hôtel va insuffler un nouvel essor au secteur du tourisme en Mauritanie. Le président directeur général du groupe Azalai, M. Mossadeck Bally, a, quant à lui, insisté sur l'exemplarité des liens d'amitié et de coopération entre la Mauritanie et le Mali. Il a aussi indiqué que le climat de paix et de sécurité l'a encouragé à investir en terre mauritanienne. De son côté, le directeur de l'hôtel Azalai Marhaba de Nouakchott, M. Robert Maret, s'est dit fier d'avoir en charge l'administration de cet établissement touristique de haute gamme, implanté en Mauritanie, terre d'accueil et d'hospitalité légendaires.

En marge de la cérémonie d'inauguration d'Azalai Hôtel Marhaba de Nouakchott, le président directeur général du groupe Azalai Hotels, M. Mossadeck Bally a donné hier une conférence de presse.

Au cours de cette rencontre avec la presse nationale, le PDG du groupe Azalai Hotels a eu l'opportunité de présenter son groupe. « Azalai Hotels est un groupe ouest-africain mais aussi maghrébin. Il est déjà présent à Cotonou (Bénin), à Ouagadougou (Burkina Faso), à Bissau (Guinée Bissau) et bientôt à Dakar (Sénégal) puis à Abidjan (Côte d'Ivoire) », a-t-il déclaré. Le groupe, a-t-il informé, a investi 8 millions d'euros pour la première phase de mise en marche de l'hôtel, mais d'autres montants seront injectés à l'avenir pour son extension. Et, « c'est dans ce cadre que nous sommes ici pour nous inscrire dans la durée », a indiqué M. Bally. Le patron du groupe Azalai Hotels a expliqué que son choix d'investir en Mauritanie est dicté par la stabilité et la sécurité de la Mauritanie actuelle ainsi que l'hospitalité légendaire qui caractérise ses habitants.

Il a encore dit qu'Azalai Hôtels de Nouakchott a été acquis à la suite d'un appel d'offre international. Ses partenaires mauritaniens sont la SNIM « Société Nationale Industrielle et Minière » et des groupes privés. Selon lui, le groupe a vu le jour à Bamako. Et le nom Azalai signifie la caravane allusion faite aux caravanes de sel gemme qui sillonnaient le désert de Taoudenni et Tombouctou, terroir d'origine du PDG. Répondant à une question sur la sécurité de l'hôtel dans un contexte régional et mondial marqué par le terrorisme, il a précisé que « la sécurité est d'abord et avant tout une affaire régalienne de l'Etat. Toutefois, au niveau de l'établissement, un personnel formé aux normes internationales est désormais chargé du service quotidien et un dispositif sécuritaire est mis en place à des fins dissuasives ».

A propos du profil du personnel d'Azalai Hôtel Marhaba, M. Bally a souligné « qu'il y a, pour le moment, 58 collaborateurs dont 18 fem- mes et un staff d'encadrementt et de formation appelé à se retirer progressivement ». Il a ajouté que la majorité du personnel est mauritanienne.

Ont assisté à la cérémonie, la secrétaire général du ministère du Commerce, de l'Industrie et du Ttourisme et l'Administrateur Directeur Général de la SNIM.

BDT /SMB

LA CNSS AU SERVICE DES ASSURES SOCIAUX



- Assurez-vous que vos employeurs vous déclarent à la CNSS

- Employeurs, s'acquitter de ses cotisations est un acte civique

- Assurez-vous que vos pièces d'Etat Civil sont issues de l'enrôlement actuel des populations

HORIZONS

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION

ÉDITÉ PAR L'AGENCE MAURITANIENNE D'INFORMATION

DIRECTEUR DE PUBLICATION, DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE MAURITANIENNE D'INFORMATION: **Sidi Mohamed Ould Bouna**

DIRECTEUR DE LA RÉDACTION : **Mohamed Saleh Ould Chighaly**

RÉDACTEUR EN CHEF : **Baba Dianfa Traoré**

RESPONSABLE DE LA MAQUETTE : **Elhadrami Ould Ahmedou**

TIRAGE : **IMPRIMERIE NATIONALE**

AMI
FAX: 45 25 55 20
E-mail :
Chaabrim@gmail.com
amiakhbar@gmail.com
B P: 371/ 467
Direction des Ressources: 45 25 27 77
Siège:45 25 29 70/45 25 29 40

Au conseil des ministres

Nouveaux critères d'allocation des ressources du Fonds Régional de Développement



Le Conseil des Ministres s'est réuni, Jeudi 17 Mars 2016, sous la Présidence de son Excellence Monsieur Mohamed Ould Abdel Aziz, Président de la République.

Le Conseil a examiné et adopté les projets de décrets suivants :

- Projet de décret portant modification de certaines dispositions du décret 2011-059 du 14 février 2011 portant création du Fonds Régional de Développement (FRD) et fixant ses modalités de mise en oeuvre.

Le présent projet de décret vise à modifier les critères d'allocation des ressources du Fonds Régional de Développement pour répondre aux objectifs d'amélioration de la qualité des équipements de base à travers la maintenance et l'entretien, et renforcer les capacités de gestion des communes en leur permettant de pouvoir recruter les cadres dont elles ont besoin.

A cet effet, il propose d'affecter 60% des ressources du Fonds au fonctionnement et 40% pour les actions de maintenance et d'entretien des équipements.

- Projet de décret portant approbation d'une Convention d'Etablissement entre le Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie et la Société Mauritanian Terminal Operator (MTO).

Le présent projet de décret a pour objet d'approuver la convention signée le 24 février 2016 entre le Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie, d'une part, et la Société Mauritanian Terminal Operator, d'autre part.

Conformément à cette convention, ladite Société procédera à la réalisation, à Nouakchott, d'un projet de pôles industriels et logistiques pour un coût global initial de Deux Milliards Cinq Cent Soixante Millions d'Ouguiya. Ce projet s'inscrit dans le cadre des efforts de promotion du secteur privé et devra créer 250 emplois dont 50 emplois directs.

- Projet de décret portant renouvellement des membres du Conseil d'Administration de l'Office Mauritanien des Recherches Géologiques (OMRG).

- Projet de décret portant nomination des membres du Conseil d'Administration du Centre National de la Transfusion sanguine.

- Projet de décret portant nomination des membres du Conseil d'Administration de la Société Nationale des Forages et Puits (SNFP).

- Projet de décret portant nomination du Président du Conseil d'Administration du Centre National des Œuvres Universitaires.

Le Ministre Secrétaire Général de la Présidence de la République a présenté une communication relative à la mobilisation des ressources nécessaires à la construction du port en eaux profondes de Nouadhibou.

Cette communication a pour objet d'informer sur l'après étude de viabilité commerciale et de préfaisabilité d'un port en eaux profondes à Nouadhibou et de fournir des éléments de cadrage du processus de mobilisation des financements nécessaires pour sa réalisation.

Elle propose également la mise en place d'une feuille de route qui reflétera l'engagement des pouvoirs publics à tout mettre en oeuvre en vue d'accélérer le processus de réalisation de cette infrastructure stratégique qui devra contribuer à l'affirmation de la vocation du futur port de Nouadhibou comme plateforme polyvalente de services portuaires dans la sous-région.

Le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération a présenté une communication relative à la situation internationale.

Le Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation a présenté une communication relative à la situation intérieure.

Le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable a présenté une communication relative à l'adoption du tracé de la Grande Muraille Verte au Trarza.

Cette communication propose l'adoption du tracé de la Grande Muraille Verte dans notre pays au niveau d'une zone pilote située dans la Wilaya du Trarza, et ce conformément aux recommandations de l'étude d'identification réalisée à cet effet.

D'une longueur de 270 km sur une largeur de 20 km, ce tracé passe par les Moughataa de Keur-Macène, Rosso, Mederdra, R'kiz et Boutilimit. Il traverse les communes de Keur-Macène, M'Balal, Rosso, El Khat, Mederdra, Taguilalet, Bareina R'kiz, Boutalhaya, N'Teichit et Ajoueir.

Des membres du gouvernement commentent les résultats du conseil des ministres



Des membres du gouvernement ont commenté, jeudi après-midi, à Nouakchott, les résultats du conseil des ministres, au cours d'une conférence de presse conjointe.

Il s'agit des ministres des Relations avec le Parlement et de la Société civile, porte-parole du gouvernement, de l'Intérieur et de la Décentralisation et de l'Environnement et du Développement rural.

Intervenant en premier lieu, le ministre des Relations avec le Parlement et de la Société civile, porte-parole du gouvernement, M. Mohamed Lemine Ould Cheikh, a déclaré que le conseil a adopté un certain nombre de projets de lois et de communications.

En réponse à une question se rapportant à Hizboullah libanais, le porte-parole du gouvernement a indiqué que ce parti a été classé "organisation terroriste" par la Ligue Arabe et que les décisions de l'organisation engagent la Mauritanie.

Lui succédant, le ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation, M. Ahmedou Ould Abdalla, a souligné que le conseil a adopté un projet de loi portant modification de certaines dispositions du décret N° 059/2011 du 14 février 2011, portant création du Fonds Régional de Développement et définissant ses dispositions d'application.

Il a, ensuite, précisé que ce fonds consiste à appuyer les communes et à leur octroyer des budgets de fonctionnement et d'équipement, à travers lesquels des projets d'intérêt public sont financés au profit des communes.

M. Ould Abdallah a rappelé qu'en 2010, la Mauritanie a adopté la déclaration de politique générale de la décentralisation, soulignant ainsi que le présent décret s'inscrit dans le cadre de l'appui aux communes et au développement local.

Il a ajouté qu'avant le présent décret, le Fonds Régional de Développement était régi par une circulaire et que ses montants étaient dérisoires, ce qui va changer avec l'adoption du nouveau texte qui fixe les montants alloués à trois milliards et demi d'ouguiyas et définit la répartition de ceux affectés aux communes dont 60% destinés à l'équipement et 40 % à la gestion.

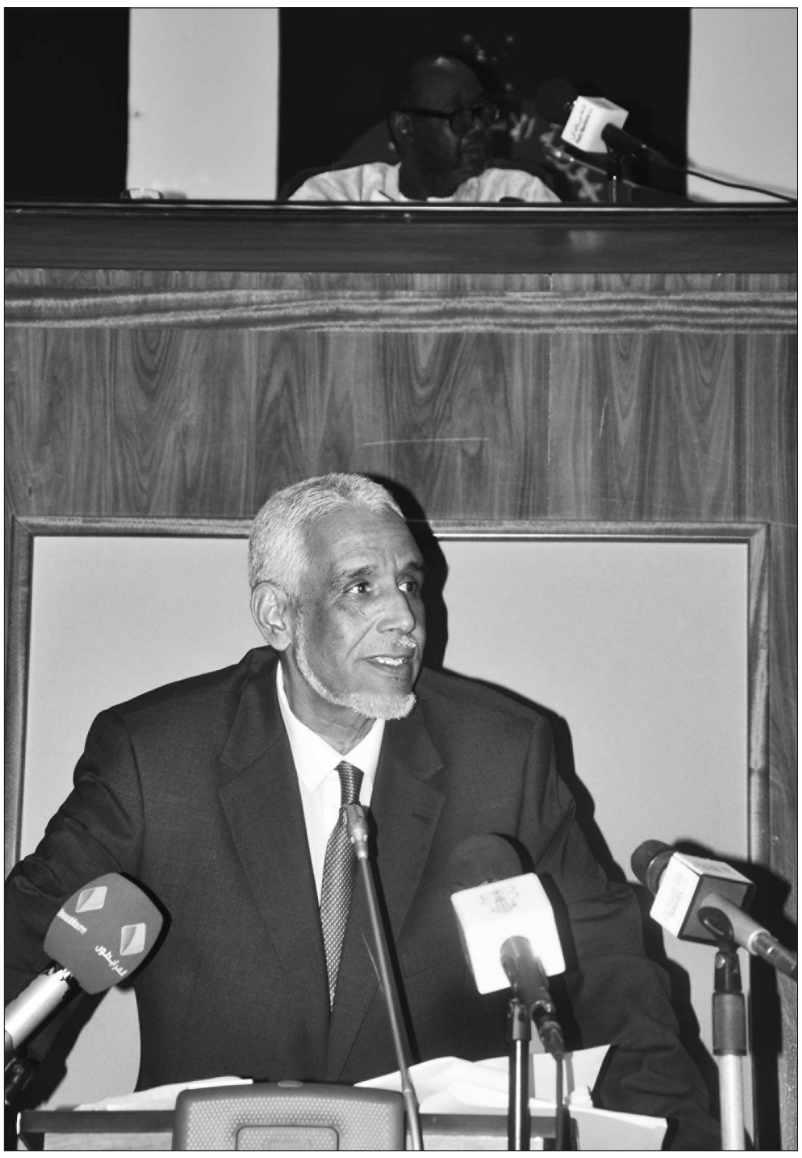
Et le ministre de préciser que son département a mis en place un comité chargé d'évaluer ces projets avant la modification du décret, tout en tenant compte des recommandations de celui-ci appelant à l'affection de 60% du montant aux volets relatifs à la gestion, aux besoins en ressources humaines et au chapitre de la maintenance.

S'agissant des critères de répartition, le ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation précisé que la révision des montants sera effectuée sur la base du poids démographique, à hauteur de 50%, la lutte contre la pauvreté avec 30% et 20 %, sous forme de montant forfaitaire, afin d'éviter tout sentiment d'inégalité ou d'injustice au niveau des communes les moins peuplées. Enfin, le ministre a précisé que son département assurera le suivi des fonds alloués et ce à tous les niveaux.

Pour sa part, le ministre de l'Environnement et du Développement durable, M. Amédi Camara, a souligné que le conseil des ministres a adopté une communication du tracé de la Grande Muraille Verte dans notre pays au niveau d'une zone pilote située dans la wilaya du Trarza, et ce conformément aux recommandations de l'étude d'identification réalisée à cet effet. Il a ajouté que ce tracé, long de 270 km sur une largeur de 20 km, passe par les moughataa de Keur-Macène, Rosso, Mederdra, R'kiz et Boutilimit et qu'il traverse les communes de Keur-Macène, M'Balal, Rosso, El Khat, Mederdra, Taguilalet, Bareina, R'kiz, Boutalhaya, N'Teichit et Ajoueir.

Le ministre a, enfin, passé en revue les différentes phases préparatoires du projet en s'appuyant sur des statistiques sur la zone pilote ciblée par le projet.

L'Assemblée nationale adopte deux projets de loi sur la lutte contre la gabegie, le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme



L'Assemblée nationale a adopté jeudi, lors d'une séance plénière présidée par le député Mohamed Ould Boilil, son président, le projet de loi portant sur la lutte contre la gabegie.

Le ministre de la Justice, Me Brahim Ould Daddah, a, dans sa présentation du texte, souligné que la gabegie constitue un handicap majeur au développement de tout pays. C'est pourquoi des conventions internationales ont été signées dans ce domaine pour la contrer. Le projet de loi soumis à la chambre basse du Parlement représente justement une partie des exigences de ces conventions auxquelles notre pays est partie et que les pays signataires s'engagent à intégrer dans leurs lois internes. Le ministre a relevé que le projet de loi intervient après la loi d'orientation relative à la lutte contre la gabegie qui a qualifié le phénomène.

Le projet de loi a un caractère global et exhaustif. Il tient compte de la réalité mauritanienne et tente de cerner toutes les manifestations connues des crimes liés à la gabegie en Mauritanie pour les pénaliser et prévoir des sanctions dissuasives à l'encontre de leurs auteurs. Le ministre a annoncé qu'au terme de ce texte, un tribunal spécial sera mis sur pied avec pour mission de juger les crimes de prévarication et une instance administrative en charge de la gestion des biens ou fonds gelés ou saisis conformément à cette loi.

La mise en vigueur de ce texte permettra de diagnostiquer les différentes lacunes et d'adapter notre arsenal juridique à toutes les formes de crimes que les prévaricateurs peuvent imaginer.

Les députés ont apprécié le projet de loi, soulignant la nécessité de lutter avec vigueur contre ce phénomène à travers les dispositions de cette loi et de faire en sorte que tous y soient soumis sans distinction, demandant d'accélérer le processus de prise des décrets d'application.

Auparavant, l'Assemblée nationale a adopté jeudi, lors d'une séance plénière présidée par le député Mohamed Ould Boilil, son président, la formulation unique par les deux chambres du projet de loi n° 022/2014 modifiant certaines dispositions de la loi n°048/2005 sur le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

Ces deux chambres avaient adopté le texte en 2014 sous deux formulations différentes, notamment au sujet de l'article 49 et pour sortir avec une formulation unique, une commission mixte paritaire avait été mise sur pied à la demande du Premier ministre. Cette commission s'est réunie samedi dernier au Sénat, axant ses discussions sur ledit article 49 avant de parvenir, de manière consensuelle, à une formulation unique de cet article ainsi libellée:

"Est puni d'emprisonnement de cinq (5) à dix (10) ans et d'une amende de cinq millions d'ouguiya (5. 000. 000 UM) à quinze millions d'ouguiya (15 000 000 UM), quiconque commet ou tente de commettre une infraction de financement du terrorisme." Le reste sans changement.

Le vote du projet de loi dans sa nouvelle formulation unique s'est déroulé en présence du ministre de la Justice, Me Brahim Ould Daddah.

L'association "El Ghiyem" publie le 1er numéro de la revue "la voix de la femme fille"

L'association "El Ghiyem" (les valeurs) a distribué au cours d'une cérémonie organisée, mercredi, au siège de l'association à Nouakchott, le premier numéro de la revue "la voix de la femme fille".

La revue traite des différentes questions sociales, tels que le divorce et les droits des conjoints.

Dans ce cadre, la présidente de l'Association, Mme Lalla Mint Hamada, a passé en revue les objectifs de son organisation, à savoir le renforcement du tissu social dont la famille en constitue le noyau, l'ancrage des principes de la Charia ainsi que les droits liés aux conjoints et aux enfants.

La cérémonie s'est déroulée en présence de la société civile et d'autres personnalités.

MÉTÉO

Nouvelles hausses des températures sur l'ensemble du territoire



La situation météorologique en Mauritanie sera caractérisée, pour les prochaines 24 heures, par la présence du couloir dépressionnaire sur la bande sud, le sud-ouest, le centre jusqu'au nord du pays, favorisant des hausses de température sur l'ensemble du territoire et particulièrement au Brakna, en Assaba, au Guidimagha, au Gorgol, aux deux Hodhs, au Trarza, en Inchiri et en Adrar.

Les vents seront faibles à modérés, de nord-est à sud-est sur le centre, le nord et le sud avec une pénétration d'air humide maritime sur le long du littoral.

Prévision Marine Cap-Blanc et Cap Timiris: La mer sera peu agitée à agitée, forte, au large du Cap-Blanc.

La houle sera de direction nord-ouest. La hauteur des vagues variera de 1.25 à 3 mètres au large.

La visibilité sera légèrement affectée par brume humide ou brouillard matinal sur le long du littoral.

Projet Dhar:

Un outil prometteur d'accès à l'eau dans l'Est mauritanien

Après des années de soif et d'intenses pénuries en eau potable, les populations de l'Est mauritanien auront, désormais, suffisamment accès à cette précieuse denrée grâce au projet d'approvisionnement des villes et villages de l'Est en eau potable, communément dénommé projet Dhar.

Il s'agit d'un vieux rêve, qui date des années de l'indépendance du pays, aussi bien pour les autorités publiques, que pour les populations bénéficiaires, en raison de l'importance démographique et du potentiel agropastoral considérable de la zone du projet.Aux yeux des citoyens, le projet Dhar est une réalisation phare et une source de fierté.

Il est constitué de deux composantes principales: celle du Nord formée de deux parties, à savoir les stations Derwich et Mrah Elbel, destinées à l'alimentation en eau des villes de Néma, de Timbédra et de certains villages situés entre ces deux localités et de l'Est, visant l'alimentation de la localité de Boughla et de Bassiknou, Adel Bagrou et Amourj.

Au plan géographique, la zone Dhar se caractérise par l'impraticabilité de ses reliefs et l'immensité de ses dunes, ce qui pose d'énormes difficultés en matière de canalisation à travers des dunes et des zones sablonneuses, généralement fréquentées par les camions de transport et hypothéquées, pour le mouvement, par de fréquents vents de sable très forts.

Sur le plan technique, le projet est exécuté à partir du lac Dhar en trois phases: la première porte sur la réalisation de 24 forages répartis entre les champs de Boughla et Derwich, d'une capacité de production de 56 mille m3/j, la seconde est relative à la mise en place de réseaux de transport, de distribution et d'installation de réservoirs et de stations de pompage. La troisième comporte, quant à elle, la liaison des villes d'Aioun et de Djigueni par le biais de canalisations à partir des stations de Derwich et de Mrah Elbel.

La station de pompage Mrah Elbel forme une base d'exécution de la partie élevée du réseau de captage d'eau, haute de plus de 110 km et longue depuis la station Derwich au château principal de "Rass Dhar" avec une capacité de production de 5.000 m3. Les travaux effectués au niveau de ce point ont été lancés fin novembre 2014, après l'arrivée de la première vague des tuyaux dans les deux directions Est et Ouest. Les autorités publiques accordent une importance particulière à ce projet vital et veillent sur le suivi quotidien de l'avancement des travaux.

Le ministre de l'Hydraulique et de l'Assainissement, M. Brahim Ould M'Bareck Ould Mohamed El Moktar, s'est enquis récemment du déroulement des travaux reliant les canalisations du réseau hydraulique à l'intérieur de la ville de Néma.

Il a visité, également, le réservoir principal élevé, situé non loin de la ville dont la capacité de 5.000 m3 et qui devra alimenter en eau potable les villes de Néma et de Timbédra ainsi que les localités situées entre les deux circonscriptions.

Le chef de la mission de contrôle des travaux du projet Dhar, l'ingénieur Mohamed Hachimi, affirme à l'AMI que son projet assure la couverture des besoins des deux Hodhs en eau potable, à résoudre le problème de la soif dans les plus brefs délais, à contribuer à la création de conditions naturelles encourageantes de l'investissement dans les domaines vitaux en corrélation avec le développement et à offrir suffisamment d'eau au bétail.

Evoquant les aspects techniques du projet, le responsable a précisé que chaque station dispose d'un réservoir de collecte et d' installation de pompage composée de 4 pompes accompagnées de leurs tuyauteries et annexes en plus d'une pompe de réserve, une pièce de guidage et d'exploitation, une station de production électrique composée de 3 unités d'énergie, d'une capacité de 880 voltampères chacune, un local pour héberger les techniciens et les ingénieurs chargés de superviser le fonctionnement du réseau, en plus d'un réservoir d'hydrocarbures de 20.000 litres pour chaque station avec des locaux pour l'hébergement des équipes d'entretien et des magasins pour les pièces de rechange.

Le projet comporte plusieurs stations et équipements essentiels, a-t-il indiqué. Il a enfin souligné que la première station est dotée d'un générateur électrique destiné à approvisionner les forages profonds en haute tension, avec une capacité maximale de 630 kilovolts ampères et la réalisation d'une canalisation de pompage de 500 mm de diamètre avec une presse d'un kg au cm 2 et une longueur de 110,8 km du réservoir principal de collecte a-t-il ajouté.

"La ligne de canalisation comporte 434 chambres d'aération pour la protection et le vidange ainsi qu'un réservoir cylindrique d'une capacité de 5.000 m3, couvert d'une bâche, des chambres d'approvisionnement, de vidange et des équipements de commande", a-t-il, noté.

Le responsable du projet a, par ailleurs, souligné que ces installations sont protégées par des grillages et constituent une ligne commune de canalisation qui alimente la ville d'Adel Bagrou en direction du Sud et de Timbédra en direction de l'Ouest, d'une longueur de 12 km et d'une puissance de 30 kg au cm2 et d'une capacité de 500 mm, avec une capacité quotidienne de plus de 15 mille m3.

Le volet Nord du réseau Dhar permettra d'obtenir un excédent de la production, estimée à 6.500 m3/j, réorienté pour approvisionner les villes d'Aioun et de Djigueni et les localités situées le long du tracé des canalisations, a conclu Mohamed Hachimi.

Dérèglement climatique

L'avenir de notre planète Terre nous inquiète

Pas un jour ne se passe sans que l'on ne parle du réchauffement climatique et de la menace qui pèse sur nous. Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), récompensé par le prix Nobel de la paix en 2007 dresse un bilan peu optimiste. La hausse des températures va amplifier les phénomènes de fortes précipitations et de sécheresse. Depuis 1850, les températures sévissant à la surface du globe sont enregistrées et répertoriées. Grâce à ces données, les scientifiques peuvent observer clairement les changements qui s'opèrent. Un constat s'impose : sur les 1300 années, les cinquante dernières présentent une chaleur anormale.



D'après le rapport 2007 du GIEC, la dernière fois que les régions polaires ont traversé une période climatique plus chaude remonte à 125 000 ans. Suite à ce réchauffement, le niveau des eaux s'était élevé de 4 à 6 mètres. Une bien mauvaise nouvelle car si ce schéma se reproduit dans les décennies à venir, des pays entiers seront rayés de la carte comme, notamment en Asie et en Europe, provoquant des flux migratoires énormes. Mais les courants marins seront également fortement perturbés par le changement de la salinité de l'eau et les répercussions climatiques s'opéreront. Actuellement, les glaces fondent de 17 centimètres par an ce qui est très préoccupant. Les pôles sont les plus touchés. A ce rythme là, le GIEC prévoit une hausse du niveau des mers du globe de 18 à 59 centimètres au cours du XXIe siècle.

A quoi doit-on s'attendre pour le XXIe siècle?

Ce réchauffement climatique ne fait pas de mystère. L'activité humaine en est la principale responsable. Les températures augmentent depuis la révolution industrielle. Cela correspond à une forte augmentation de la concentration des gaz à effet de serre tels que le CO2 émis par la combustion des énergies fossiles.

Les climatologues prévoient une augmentation moyenne mondiale de 0,2° C par décennie. Si autant de gaz à effet de serre continu à être émis, les spécialistes prévoient une hausse de la température comprise entre 1,8°C et 4°C d'ici la fin du XXIe siècle.

Ce réchauffement risque de provoquer une hausse des précipitations car une plus grande quantité d'eau sera évaporée. Résultat : les inondations seront de plus en plus fréquentes et occasionneront des extinctions massives d'espèces. La sécheresse se verra également renforcée suivant la hausse réelle des températures. Les continents les plus pauvres seront les premières victimes de ces changements climatiques comme l'Afrique. Ils subiront de plein fouet les effets négatifs du fait de leur faible capacité à s'adapter.

La Terre dans 50 millions d'années

Notre planète bleue est loin d'être statique. L'histoire de la Terre se caractérise par des cycles. Du point de vue de la dynamique du globe, les continents bougent, s'éloignent ou s'entrechoquent. Dans 50 millions d'années, leur répartition va être sensiblement différente de celle actuelle. Il est difficile d'affirmer que la Terre vue du ciel présentera exactement ce faciès. Les scientifiques se basent sur l'histoire de la tectonique des plaques, de leur vitesse actuelle de progression pour élaborer cette carte.

Tout porte à croire que dans 50 millions d'années les océans Atlantique et Indien continuent à s'étendre de plus en plus, éloignant par la même occasion le continent américain de l'Europe et de l'Afrique. La mer Méditerranée se referme à cause de la remontée de la plaque africaine vers la plaque eurasienne. Ce jeu tectonique provoque une remontée de l'Angleterre vers le pôle Nord et une descente de la Sibérie vers des latitudes beaucoup plus tropicales.

La chaîne himalayenne va s'étendre de l'Espagne à l'Asie, en traversant de part en part l'Europe.

A noter l'apparition d'une zone de subduction (enfoncement de la plaque océanique sous la plaque continentale) au niveau de la côte est du continent américain. Malgré l'extension de l'océan atlantique au niveau de sa dorsale, il va à terme disparaître au niveau de cette zone de subduction.

Tempête, inondations plus dévastatrices…

Les catastrophes naturelles sont de plus en plus nombreuses. Le réchauffement climatique augmente l'évaporation des océans, donc la dimension des formations nuageuses, et donc le nombre et la puissance destructrice des tempêtes, des orages, des cyclones, et des inondations. Au niveau mondial, le nombre de sinistres de grande ampleur déclarés aux assurances est passé de 60 en 1970 à 90 en 1980, et à 210 en 2000. Pour la seule année 2004, 6 cyclones majeurs ont frappé les Caraïbes et le Sud des Etats-Unis, faisant plus de 2.000 morts, et causant des dégâts évalués à 50 milliards de dollars pour la Floride.

Dans le même temps, le réchauffement accentue la sécheresse et la désertification. A titre d'exemple, le sud de l'Espagne pourrait devenir une zone semi-désertique d'ici 2050. Déjà, les nappes phréatiques y sont en voie d'épuisement.

Selon l'Organisation des Nations Unies (ONU), les catastrophes naturelles touchent de plus en plus de personnes dans le monde, du fait des changements climatiques mais aussi à cause d'une urbanisation incontrôlée dans de nombreux pays, ce qui accroit les risques de glissement de terrain, de coulées de boues ou d'inondation. En 2003, 254 millions de gens ont été touchées à des degrés divers par des phénomènes tels qu'inondations, sécheresse, tremblements de terre ou ouragans.



Fonte de la banquise polaire et des glaciers

Les climatologues estiment qu'à la fin du siècle, il n'y aura plus de glace au pôle Nord pendant l'été. L'arctique a déjà rétréci d'un million de kilomètres carrés au cours des vingt dernières années, et perd 3 à 4% de sa surface chaque année.

La disparition des glaciers, réserves d'eau douce des continents, pourrait causer des pénuries d'eau pour les besoins humains et agricoles. Sans le rôle régulateur des glaciers sur le niveau des fleuves, certains cours d'eau pourraient se trouver à sec pendant l'été, surtout si celui-ci devient de plus en plus chaud.

Il est encore difficile d'estimer l'augmentation du niveau des océans en cas de fonte des pôles. Au réchauffement climatique s'additionne la dilatation de l'eau due au réchauffement des océans. Mais déjà, sur tous les continents, l'océan gagne du terrain, les plages reculent, et les inondations côtières sont de plus en plus fréquentes.

Il y a par exemple l'augmentation de la fréquence des cyclones à cause du phénomène "El Niño" (modification des échanges entres les eaux de surface et les eaux profondes dans l'océan).

Il faut également considérer le risque d'hivers plus froids en Europe à cause de l'affaiblissement du Gulf Stream. Sans l'influence réchauffante du Gulf Stream,

l'Europe de l'Ouest connaîtrait les mêmes températures hivernales que le Canada.

Grâce aux mesures internationales adoptées dans les années 1990, l'ozone est en train de se reconstituer. Il s'agit du seul domaine dans lequel des actions significatives ont été décidées, avec une interdiction planétaire des CFC, les gaz industriels qui étaient responsables de la destruction de l'ozone.

Pollution des océans

Il existe ainsi une pollution des océans et des plaines océaniques côtières (là où se concentre l'essentiel de la faune et de la flore marines) par les marrées noires, les dégazages sauvages, les déchets radioactifs, et les rejets d'eaux usées par les villes côtières.

La pollution par les hydrocarbures est de 6 millions de tonnes par an, dont 2,5% sont dus aux marées noires, et 97,5 aux dégazages en mer des pétroliers. C'est ainsi qu'il existe la disparition des poissons (-90% dans l'Atlantique Nord) à cause de la pollution et des méthodes de pêche industrielle (prélèvements excédant la reproduction des espèces, dégradation des fonds marins, destruction de poissons non-consommables qui constituent la nourriture d'autres espèces). En plus, il y a apparition de la maladie des coraux causée par le réchauffement des océans ou la pollution. La mort des coraux entraînerait la disparition de nombreuses espèces de poissons qui y trouvent un habitat et une source de nourriture. Il faut, dans le même contexte, mettre en ligne de compte la pollution des rivières, des fleuves, et des nappes phréatiques par les rejets industriels et les pesticides, en particulier les PCB (polychlorobiphényles) qui réduisent la fertilité animale et humaine. En France, 90% des sources d'eau sont polluées par des pesticides. Et, l'eau de pluie est devenue non potable dans certaines régions industrialisées, et les pluies acides provoquent le dépérissement ou la mort des arbres. Tout accentue les pénuries d'eau douce dues à la pollution, au réchauffement, et à l'exploitation intensive des nappes phréatiques par l'agriculture industrielle.

Baba D. Traoré
cjpodzara@yahoo.fr

Biomasse et biodiversité

Les activités humaines engendrent une augmentation du taux de CO2, et simultanément, nous détruisons les forêts qui contribuent justement à éliminer le CO2 (en fixant le carbone sous forme de bois).

Aujourd'hui, les forêts tropicales ne couvrent plus que 2% de la surface de la Terre. En seulement 40 ans, entre 1950 et 1990, la surface des forêts vierges s'est réduite de 350 millions d'hectares, avec la destruction de 18% de la forêt africaine,

30% des forêts d'Asie et d'Océanie, et 18% des forêts d'Amérique latine. Et le rythme de destruction s'accélère. Actuellement, trois millions d'hectares sont détruits chaque année.

Avec les forêts, de nombreuses espèces animales et végétales disparaissent définitivement. 50.000 espèces ont ainsi disparu en 10 ans, entre 1990 et 2000.

La disparition des forêts accentue également la désertification. Les deux tiers de l'Afrique sont désormais des zones arides.

D'après les prévisions, 25% des espèces qui existaient au début du 20è siècle auront disparu d'ici 2025. On peut donc dire qu'une extinction massive est en train d'avoir lieu sur Terre.

La précédente extinction de masse était causée par la chute d'un astéroïde et avait causé la disparition des dinosaures. La cause de cette nouvelle extinction de masse est l'homme, avec sa cupidité et son aveuglement.

Plan d'action national pour l'environnement 2012-2016 (suite)

Renforcer la gestion durable

Depuis les années 1970, la Mauritanie s'est résolument attachée au renforcement de ses capacités pour mieux lutter contre la dégradation de ses sols, la désertification et la déperdition de ses ressources naturelles, toutes catégories confondues. Ses stratégies d'intervention ont généralement évolué en relation avec les tendances idéologiques et opérationnelles en cours sur le plan international et régional.



Dégradation de la biodiversité

Les sécheresses répétitives que connaît le pays depuis 1970 seraient à l'origine de l'extension locale du désert et de la modification de la répartition géographique des zones agro-sylvicoles. Elles restent donc le premier facteur de la dégradation du potentiel végétal. À cela s'ajoutent d'autres facteurs (vent de sable, défrichement, demande en énergie traditionnelle bois et charbon de bois, feux de brousse ou encore la pression du cheptel sédentaire) de dégradation de la flore.

Dégradation de la faune

Avec la disparition des habitats naturels, de nombreuses espèces ont émigré, car les galeries, qui leur servaient de refuge, ont été détruites sous la pression des besoins de la population en charbon de bois, en matériaux pour des clôtures agricoles et du matériel de construction traditionnelle (poteaux, piquets, etc.). Et plusieurs espèces animales ont été disséminées par le braconnage, les feux de brousse.

Dégradation du cadre de vie

La dégradation générale du cadre de vie et la paupérisation d'une frange importante de la population (notamment rurale et périurbaine) sont amplifiées par l'exode rural et l'urbanisation accélérée (conséquences visibles de la sécheresse, de la désertification et de l'attrait de la modernité et opportunités offertes par les villes).

Tous ces éléments relatifs à la dégradation des terres, de la flore et de la faune, engendrent une baisse de fertilité importante et la disparition de revenus non agricoles qui menacent de plus en plus la sécurité alimentaire des populations.

Conservation, restauration et gestion de la biodiversité

Défis des changements climatiques

Située en grande partie en zone aride (plus de 70% de sa superficie), la Mauritanie possède tout de même des écosystèmes littoraux aux ressources marines et terrestres précieuses pour son développement durable (diversité biologique, sécurité alimentaire, apports de revenus aux populations et au budget de l'état). Mais depuis plus d'une trentaine d'années, la productivité de ces écosystèmes est confrontée aux menaces d'ordre climatique et anthropique (développement d'activités humaines et de pratiques non durables). La zone côtière (qui renferme les deux principales agglomérations urbaines du pays, Nouakchott et Nouadhibou) subit des pressions croissantes liées à l'urbanisation galopante, aux activités de pêches, de prospection et d'exploitation des hydrocarbures et de trafic maritime au large. La zone littorale est de plus en plus soumise à la dégradation des valeurs écologiques et paysagères (modification du trait de la côte, fragilisation du cordon dunaire, tout cela conjugué à la mauvaise gestion des déchets urbains et effluents.

Pourtant, certains habitats critiques pour la reproduction des ressources naturelles renouvelables et des sites importants pour la biodiversité bénéficient d'un statut de protection: Parc national du Banc d'Arguin (PNBA), réserve de biosphère transfrontalière du delta du Sénégal qui couvre le Parc national de Diawling et le Chott Boul. L'utilisation durable des ressources naturelles, dont la plupart sont partagées d'une part entre les usagers nationaux et, d'autre part, entre les différents pays de la sous-région, restera tributaire d'une vision commune respectueuse des règles de bonne gouvernance basées sur les principes de précaution, de subsidiarité, de transfert et de délégation de compétences aux usagers et de l'approche éco-systémique.

Les manifestations des changements climatiques dans les zones côtières sont le réchauffement, l'élévation du niveau de la mer, le changement du régime des vents et l'accroissement des fréquences des tempêtes (en mer et sur terre). Par rapport à l'élévation du niveau de la mer, les résultats de l'application des modèles atmosphériques globaux aux conditions locales présentés dans l'étude réalisée en 2008 sur la « vulnérabilité et évaluation des impacts des changements climatiques sur la zone côtière et marine de Mauritanie », ont montré que le niveau de la mer augmentera de 5,8 cm en 2020 et de 15,5 cm en 2050. Les Impacts, sur les milieux en zone côtière, liés aux surcotes et tempêtes sont alors :

- des incursions marines par endroits fragilisées du littoral ;
- des intrusions marines souterraines qui peuvent accentuer la remontée du niveau des nappes;
- les fortes érosions qui peuvent occasionner un recul du trait de la côte (exemple : effondrement d'un flan de la grotte des phoques moines au cap blanc, accélération de l'érosion au sud du port de l'amitié à Nouakchott) ou dans certains cas une immersion même des ilots comme c'est le cas de nair, de niroumi et de zira au pnba ; et
- l'ensablement des villes et des infrastructures (routes, bâtiments, etc.) occasionné par les tempêtes de sable en provenance des sols dénudés.

Conservation et gestion des zones marines et côtières

La moitié environ du Golfe d'Arguin est protégée au sein du Parc national du Banc d'Arguin (PNBA – 12.000, dont 5.400 maritimes). Inscrit au patrimoine mondial de l'humanité de l'Unesco, le PNBA est une aire protégée unique au monde et dévoile une biodiversité particulièrement remarquable à l'échelle planétaire. Il couvre près d'un tiers de la côte mauritanienne et représente l'un des plus grands parcs au monde où la circulation d'embarcations motorisées est interdite et où les zones intertidales n'ont souffert d'aucune pression humaine depuis plusieurs milliers d'années. Sa valeur actuelle pour la recherche incarne l'adaptation des milieux biophysiques et humains a des phénomènes de changements climatiques qui se sont produits sur plus de quatre mille ans. Il a été témoin de la quasi-disparition des mangroves, du départ des populations côtières vivant de la pêche et de la récolte de coquillages, de l'avancée du désert, et de l'arrivée des populations nomades et des antilopes sahélo-sahariennes.

Il a vécu l'extraordinaire adaptation des hommes, de la faune et de la flore à de nouvelles conditions de vie très sévères. À marée basse, le territoire du parc concentre parmi les plus hautes densités de limicoles au monde. Il accueille pendant l'hiver plus de deux millions d'individus. Finie la période de reproduction en arctique, dans le nord de l'Europe et de la Sibérie, ces oiseaux migrent Progressivement vers le sud pour occuper leurs quartiers d'hiver en Afrique de l'ouest. Par ailleurs, tout au long de l'année, de nombreux oiseaux d'eau se reproduisent dans le parc, notamment sur les îlots de la partie sud (30 à 40.000 couples d'oiseaux nicheurs).

La réserve côtière et marine abrite 60% des fonds sous-marins les plus productifs de la zone économique exclusive (ZEE) de Mauritanie et comprend un des plus importants complexes d'herbiers marins et de vasières de la planète. Son importance économique en tant que zone de nurserie et de reproduction pour plusieurs espèces halieutiques clés de la flottille industrielle internationale est inégalable dans la sous-région. Sa contribution à la conservation de la biodiversité mondiale et à la fixation de l'azote et du carbone par plus de 1.000 d'herbiers sont des facteurs lui offrant une portée unique et une valeur ajoutée inestimable. À titre d'exemple, plusieurs espèces de crevettes d'une grande valeur commerciale se reproduisent à l'intérieur du Banc d'Arguin et migrent vers l'extérieur à l'âge adulte.

La protection du PNBA est également primordiale pour assurer l'avenir de la pêche côtière artisanale. En effet, les trois plus importantes espèces pour cette flotte au Sénégal et en Mauritanie sont présentes dans le parc la plupart de l'année. Le mulet jaune et la courbine s'établissent durant 8 mois dans la zone et les sites de reproduction du Tassergal y sont nombreux. Au-delà de son importance halieutique, le PNBA a réussi à sauvegarder son patrimoine culturel maritime et à préserver le savoir-faire spécifique des pêcheurs Imraguen (environ 1.200 personnes réparties dans 9 villages). L'existence de cette aire protégée d'exception encourage aussi le développement d'un tourisme de choix, source de revenus pour les populations locales, et garantit la promotion d'une image dynamique de la Mauritanie au niveau international.

Créé en 1976, le PNBA est l'un des premiers espaces mis en défend dans la région. À ce jour, aucune autre **amp** ouest-africaine n'est comparable en termes de superficie et de contribution à la sauvegarde de la biodiversité à l'échelle planétaire. À lui seul, il couvre une superficie double de l'ensemble des autres aires côtières et marines protégées couvertes par le PRCM (Sierra leone, Guinée, Guinée-bissau, Cap-vert, Gambie, Sénégal et le Diawling en Mauritanie). De par son expérience, son savoir-faire et les résultats acquis, le PNBA peut être considéré comme **l'amp** motrice de la sous-région. Ses outils de gestion, comme le plan d'aménagement et de gestion (PAG), le business plan, ou le système participatif de surveillance, sont des exemples pertinents pour les amp en Afrique de l'ouest, mises en réseau au sein du Rampao.

Le Cap Blanc

La réserve satellite du Cap Blanc (sous-administration du PNBA), située sur la pointe sud de la presqu'île de Nouadhibou, a été créée en 1986 pour protéger une des dernières populations de phoques moines, espèce de mammifère fortement menacée de disparition, au monde. Cet espace protégé est complémentaire de la réserve des grottes de Guerguerat qui s'étend un peu plus au nord dans la zone de Laguera, au Maroc, et qui abrite la plus grande colonie de phoques moines au monde. La réserve satellite du Cap Blanc est un reposoir d'oiseaux marins très important, surtout pour les sternes et les guifettes en période postnuptiale. Il y a de nombreux passereaux et rapaces en migration, surtout en automne. Les poissons (mulets, bars, etc.), crustacés (langoustes, araignées de mer, etc.) et mollusques (poulpes, moules etc.) y sont abondants.

La Baie de l'Etoile

La Baie de l'Etoile, située plus au nord sur la presqu'île du Cap Blanc à 13 km de la ville de Nouadhibou

de ses ressources naturelles

sur la façade ouest de la grande baie du lévrier, est dotée de caractéristiques écologiques remarquables qui font actuellement l'objet d'un projet de classement, sur une superficie de l'ordre de 80 . Elle est formée d'un dispositif hydro-géomorphologique composé de deux parties, reliées par un chenal :

− une lagune peu profonde (deux mètres) aux abords vaseux et marécageux dont le fond est colonisé par un herbier de zostères ;

− un bas-fond encaissé, formant une rivière qui s'étire sur une distance de trois à quatre kilomètres dans une direction nord-sud. Ces vasières sont recouvertes de prairies à spartines. L'état de dénuement et d'extrême aridité des terres de la presqu'île contraste fortement avec la richesse halieutique de ses côtes au long desquelles le grand dauphin est fréquemment observé, de même que l'orque. La faune aviaire est aussi remarquable que ce soient les oiseaux aquatiques, ou les rapaces et limicoles.

Le Bas Delta du fleuve Sénégal

Classée par l'Unesco en 2005, la réserve de biosphère transfrontalière du Bas Delta du fleuve Sénégal (dont 1.900 sur le territoire mauritanien et 793 situés en zone maritime), présente une importante richesse biologique et une grande valeur économique pour les populations locales (30.000 habitants dans la partie mauritanienne). Ce complexe ecologique du delta inclut, dans sa partie mauritanienne, différents sites d'un haut intérêt biologique, dont le Parc National du Diawling , la réserve du Chott Boul et les iles de MBoyo.

Le Parc National du Diawling constitue l'entité la plus importante de la réserve de biosphère transfrontalière. Etablissement public à caractère administratif, créé en 1991, il constitue un site important de reproduction et de frayère pour différentes espèces de poissons estuariens. Le Parc National du Diawling accueille des effectifs croissants d'oiseaux d'eau (près de 70.000 individus répartis entre 90 espèces). L'aire d'influence du Diawling inclut une mosaïque de milieux naturels diversifiés parmi lesquels, la réserve du Chott Boul, haut lieu de concentration de plusieurs espèces



d'oiseaux d'eau. Les îles de Mboyo comptent de larges espaces de mangroves. Elles jouent un rôle capital dans la migration des espèces de poissons marines et estuariennes d'importance régionale (c'est notamment un site de nurserie du mulet Jaune) et de crevettes.

L'approche de la réserve de biosphère transfrontalière promeut une véritable intégration de la gestion de l'espace du delta, afin de préserver à la fois sa capacité d'accueil biologique, sa valeur économique pour les populations locales, et sa valeur patrimoniale pour les deux états.

La «charnière régionale» que constitue le Delta du fleuve Sénégal voit également se cristalliser d'autres enjeux localisés, liés aux usages concurrentiels de l'eau du fleuve. La mise en service du barrage « anti sel » de Diama a entraîné une artificialisation des écosystèmes du delta. La flore estuarienne est dominée, depuis la construction de ce barrage, par le typha ; il s'agit d'une espèce envahissante aux conséquences néfastes multiples; elles constituent notamment un obstacle au passage du poisson dans les marigots, une réduction des surfaces fertiles, une perte de biodiversité etc. Un autre problème de pollution potentielle par les pesticides se pose de plus en plus à cause des rejets non contrôlés des périmètres agricoles.

La remise en eau saisonnière à partir des ouvrages de l'OMVS et des bassins du Parc National du Diawling a permis une restauration écologique spectaculaire depuis 1996.

Les autres sites particulièrement sensibles

D'autres espaces côtiers et marins ont été identifiés, dans le but de tisser un maillage cohérent d'aires protégées et de sauvegarder ainsi les habitats représentatifs et écosystèmes sensibles de la Zone Economique Exclusive (ZEE) et du littoral mauritanien.

− autres sites dans la Baie du Lévrier ;− espaces marins où les fonds constituent des habitats fragiles qui soutiennent une biodiversité très riche : gisements de praires (Baie du Lévrier au sud du Cap Blanc et à l'ouest du Banc d'Arguin),

Banc de maërl (algues calcareuses rouges qui couvrent une grande partie du banc de mollusques), monticules de boue carbonatée et récifs coralliens d'eau froide4 (bande d'une cinquantaine à 80 km au large de la côte mauritanienne) ;

− zones de pépinière et de frayère de certains poissons dans la zone économique exclusive particulièrement autour du Cap Blanc.



Zone économique exclusive mauritanienne (ZEEM)

La Zone Economique Exclusive (ZEE) couvre près de 230 000 km² avec un plateau continental de 39 000 km². Au nord du Cap Timiris, le plateau continental, large de 40 à 60 miles, contient une grande zone de hauts fonds : le Banc d'Arguin. L'extrême nord de cette zone tout comme les récifs coralliens, les bancs de mollusques fournissent à une multitude d'organismes un abri solide contre les vagues et montrent un niveau très élevé de biodiversité. Ils constituent une pépinière pour de nombreuses espèces, les juvéniles y trouvant refuge contre les grands prédateurs. La protection des récifs coralliens d'eau froide est d'une extrême priorité mondiale, car ces sites sont souvent peu protégés (hors des zones sous juridictions nationales) alors qu'ils abritent une biodiversité unique et potentiellement mise en danger par les effets du changement climatique. Comme les bancs de coquillages, les coraux d'eau profonde utilisent aussi le CO2, qui est converti en carbonate de calcium de la structure du récif (PNUD, 2009).

La Zone Economique Exclusive Mauritanienne (ZEEM) est sous l'influence de deux principaux systèmes de courants de surface: le courant des Canaries venant du nord et le courant équatorial de Guinée venant du sud. Au niveau de cette zone, la productivité des ecosystèmes marins est favorisée par un upwelling (en particulier de février à juin) caractérisé par des remontées d'eaux océaniques riches en éléments nutritifs et un balancement du front thermique (de mai à novembre puis actuellement jusqu'en décembre) résultant de la convergence des eaux tempérées froides (isotherme 22°c) et tropicales chaudes (isotherme 24°c). L'interaction entre ces courants dans des conditions naturelles particulières (présence de hauts fonds, largeur du plateau continental, temps de résidence de la biomasse du phytoplancton à proximité de la côte et vents des alizés de direction nord à nord ouest) expliquent la richesse en ressources biologiques de cette zone maritime. Pour les écosystèmes d'upwelling, la richesse est fortement contrastée à méso-échelle et les zones les plus productives s'apparentent davantage à des patches mobiles dans l'océan (oasis). Pour les écosystèmes des zones côtières, les prairies des herbiers à phanérogames sont considérées comme des réservoirs de la biodiversité; les organismes qui leur sont associés (poissons, crustacés, céphalopodes, etc.) peuvent être facilement dégradés par l'homme.

Ces deux écosystèmes constituent un lieu de développement de l'ensemble de la chaîne alimentaire, depuis le zooplancton et les organismes invertébrés, jusqu'aux maillons supérieurs, poissons, mammifères marins, oiseaux de mer qui y trouvent, pratiquement toute l'année, une nourriture abondante. La conservation de cette biodiversité (de plus en plus fragilisée) est une priorité et un élément clef de la durabilité de certains biens et services procurés par les écosystèmes littoraux, dont les ressources halieutiques de cette zeem.

Au vu de cet hydro climat, la ZEE est un lieu de convergence d'espèces animales et végétales issues à la fois de milieux tempérés et de milieux tropicaux : plus de 300 espèces dénombrées dans les captures et près de 170 espèces commercialisables. Ces espèces sont habituellement classées en deux grands groupes : les ressources démersales6 et les ressources pélagiques.

les stocks principaux (poulpes, crevettes, petits pélagiques, thonidés majeurs et praires) offrent un potentiel de captures permissibles de plus de 1,7 million de tonnes. Ces ressources sont pleinement exploitées ou surexploitées (pour un potentiel permissible d'environ 1,2 million de tonnes, les captures, tous les segments de pêche confondus, ont dépassé en 2010 le million de tonnes suivant les déclarations de captures).

Les ressources démersales comprennent les céphalopodes (seiches, calamars et plus particulièrement le poulpe), les poissons demersaux (daurades, merlus, mérous, soles, raies et requins, rougets, sciaenidés, serranidés, merlucidés, sparidés...), les crustacés (crevettes, langoustes, crabes profonds), et les mollusques bivalves (praires et autres).

Les ressources pélagiques sont composées de deux sous groupes : les pélagiques côtiers (sardinelles, sardine, chinchards, maquereau, anchois, mulet, petits thonidés et courbine) et les pélagiques hauturiers (albacore, listao, patudo). Il s'agit de ressources, aux abondances fluctuantes en fonction des conditions environnementales et du rythme d'exploitation par les pays côtiers de stocks, qui entreprennent des migrations dans la zone comprise entre le sud du maroc jusqu'en gambie et même au-delà. La diversité d'espèces et la productivité biologique, dont dépendent les pêcheries, connaissent une importante variabilité saisonnière amplifiée par les effets du réchauffement climatique et une forte exploitation des flottes domestiques et étrangères industrielles et artisanales.

ALBA (à suivre)

Source :

Ministère de l'Environnement et du Développement durable

Hygiène de vie

Le gluten, 100% inflammatoire ?

On assiste aujourd'hui à une pandémie mondiale de maladies liées à l'alimentation, au premier rang duquel on retrouve le syndrome métabolique, l'inflammation et les cancers. La question du gluten n'est pas étrangère à cette dégradation de la santé de l'humain.



Dans 1 cas sur 3345, le diagnostic de maladie clinique avec présence d'anticorps anti- gluten est posé. Dans 1 cas sur 266, on ne peut pas parler de maladie, mais néanmoins d'une intolérance ou d'une hypersensibilité au gluten. Par exemple, il y a 20 fois plus de maladie cœliaque chez les patients souffrant de diabète insulino-dépendant. Les maladies auto-immunes (Les maladies auto-immunes sont dues à une hyperactivité du système immunitaire à l'encontre de substances ou de tissus qui sont normalement présents dans l'organisme) sont, en général, améliorées par l'arrêt de la consommation de gluten. Quand il y a allergie, il y a toujours une inflammation cellulaire. Malheureusement, il y a peu d'études sur ces sujets et pour cause : à chaque coin de rue, il y a des boulangeries, et dans chaque assiette, il y a du gluten.

Voici des maladies qui sont directement liées à la consommation de gluten (liste non exhaustive) : les maladies auto-immunes: la maladie cœliaque, l'ostéogénie, les retards de puberté, l'arthrite, la dermatite herpétiforme…

Les allergies, l'asthme des boulangers (4 à 8%), les allergies alimentaires pouvant générer un choc anaphylactique, les réactions allergiques cutanées (même la cosmétique contient du gluten).

La sensibilité au gluten non cœliaque : actuellement, on ne dispose pas encore de marqueur biologique de la sensibilité au gluten : par contre, la clinique est parlante : on retrouve des douleurs abdominales, des allergies cutanées, de la dépression, de l'anémie, de la fatigue (chez l'enfant), des douleurs articulaires. Il faut également savoir que si les anticorps spécifique de la paroi intestinale (IgA) sont déficitaires, les anticorps anti-gliadine ne sont pas retrouvés. Parmi d'autres : les fausse couches à répétition, l'hypertension artérielle, le reflux gastro œsophagien, l'ostéoporose, les maladies inflammatoires.

Le syndrome du côlon irritable : 77% des gens qui arrêtent gluten n'ont plus de syndrome côlon irritable.

Pourquoi le gluten est-il toxique ?

C'est la protéine nommée gliadine qui pose le plus de problème : sa forme est indigérable car il est impossible de rompre la liaison peptidique de ses acides aminés. Le gluten stimule la production d'interleukines (IL 8 et IL 15) qui déclenche la production de zonuline qui crée de l'inflammation. La zonuline, sécrétée de façon constitutionnelle, stimule la défense du corps ; on la retrouve augmentée dans l'asthme, la SEP, les MICI, le diabète de type 1, son chromosome de fabrication le 16, peut assurer la transmission de sa production de génération en génération. Le diabète est constamment amélioré par l'arrêt du gluten, même en se limitant à cette mesure uniquement, il en va de même du diabète de type 2. Ces attaques immunitaires créent et entretiennent, à force, une hyperperméabilité intestinale, état qui laisse passer dans le sang des macromolécules en principe indésirables, et qui, par effraction, activent d'autres familles immunitaires comme les lymphocytes. La consommation de gluten entretient l'hyperperméabilité, l'inflammation et l'état de défense chronique de l'organisme. Ce mécanisme a lieu chez 100% des individus. Chez certains, les symptômes feront leur apparition, chez d'autres pas. L'arrêt du gluten améliore constamment la sévérité de toutes les pathologies. Le Dr Fabienne Rancé avait déjà mis en évidence le rôle de l'hyperperméabilité dans les allergies.

Il faut savoir qu'aujourd'hui le gluten est partout, non seulement dans nos assiettes, mais dans de nombreux produits. Il est de plus en plus modifié. Jadis, les blés avaient une hauteur de 1m 50. Depuis, ils ont été manipulés génétiquement, et on observe que la part de gluten dans le blé a été multipliée par trois depuis 50 ans. Il sert de colle dans les aliments industriels et est de plus en plus utilisé dans des centaines de produits de toutes sortes car il est extrêmement économique.

Des raisons pour lesquelles vous êtes toujours fatigué

Le manque de sommeil n'est pas la seule chose qui sape votre énergie. Certaines petites choses que vous faites (ou que vous ne faites pas) vous épuisent mentalement et physiquement et peuvent faire de vos journées une corvée. Ici, des experts vous expliquent quelles habitudes sont néfastes et celles à intégrer pour retrouver de l'énergie.

Vous renoncez à faire votre sport quand vous êtes fatigué

Faire impasse sur votre sport pour économiser de l'énergie se retourne en réalité contre vous. Au cours d'une étude réalisée par l'Université de Géorgie, des personnes sédentaires qui ont commencé à faire 20 minutes de sport modéré trois fois par semaine ont rapporté se sentir moins fatiguées et plus énergiques au bout de six semaines. L'exercice régulier booste la force et l'endurance, aide votre système cardiovasculaire à fonctionner de manière plus efficace et délivre oxygène et nutriments à vos tissus. Donc, la prochaine fois que vous êtes tenté de vous affluer sur votre canapé, allez au moins faire une petite marche, vous ne le regretterez pas.

Vous ne buvez pas assez d'eau

Etre même légèrement déshydraté (de seulement 2% de votre quantité normale de liquide) a une incidence sur votre niveau d'énergie, affirme Amy Goodson, diététicienne pour le Texas Health Ben Hogan Sports Medicine : « la déshydratation provoque une réduction du volume sanguin en rendant le sang plus épais. Du coup, le cœur pompe moins efficacement, réduisant la vitesse à laquelle l'oxygène et les nutriments atteignent les muscles et les organes ».

Vous ne consommez pas assez de fer

« Une carence en fer peut vous rendre léthargique, irritable, faible et incapable de vous concentrer », explique Amy Goodson. Elle vous rend fatigué parce que moins d'oxygène voyage dans vos muscles et vos cellules. » Il vous faut augmenter votre apport en fer pour réduire votre risque d'anémie en mangeant du bœuf maigre, des haricots rouges, du foie, des œufs, des légumes verts à feuilles, des noix et du beurre de cacahuète. Le mieux est de les accompagner d'aliments riches en vitamine C car celle-ci améliore l'absorption du fer. Attention : une carence en fer peut être due à une maladie sous-jacente, donc, si vous en ressentez les symptômes, vous devriez consulter votre médecin.

Vous êtes perfectionniste

Vous vous évertuez à être parfait(es) – ce qui, reconnaissez-le, est impossible – vous fait travailler plus dur et plus longtemps que nécessaire, explique Irene S. Levine, professeur psychiatre à l'école de médecine de New York University : « vous vous fixez des buts qui sont si difficiles ou impossibles à atteindre qu'à la fin, vous n'êtes jamais satisfait de vous-même ». Elle recommande de vous fixer une date butoir pour vos projets et de vous y tenir. A ce moment-là, vous réaliserez que le temps supplémentaire que vous consacriez à achever votre travail ne le rendait pas meilleur.

Manger des pommes

Grâce à une étude scientifique, les Britanniques découvrent que croquer une pomme par jour à partir de 50 ans épargnerait chaque année 8 500 décès de cause cardiovasculaire. Pas mal, mais c'est moins que prendre une statine puisque ces dernières éviteraient 9 400 morts. L'étude de conclure qu'il serait utile de mêler pommes et statines (Les statines (ou inhibiteurs de la HMG-CoA réductase forment une classe d'hypolipidémiants, utilisés comme médicaments pour baisser la cholestérolémie de personnes qui risquent une maladie cardiovasculaire à cause de leur hypercholestérolémie.) pour se prémunir de décès prématurés. Et si nous invitions les Anglo- Saxons à abandonner une bonne fois pour toutes leur invraisemblable régime DASH (Dietary approaches to stop hypertension).

Riche en produits laitiers, pauvre en acides gras oméga 9 (huile d'olive, avocat) et oméga 3 (huile de colza, poissons gras des mers froides), c'est pourtant ce régime que les cardiologues anglo-saxons préconisent à toute personne présentant un risque cardiovasculaire. Et pendant que leurs études dévoilent le pouvoir hypolipémiant d'une pomme, de très nombreuses recherches ont démontré que ce régime est bien moins efficace que le régime méditerranéen. L'adoption de ce dernier permettrait à elle seule une réduction bien plus considérable de ce type de mortalité

Sommeil : dormir nettoie le cerveau

C'est une découverte d'importance que les chercheurs de l'Université de Rochester, aux Etats-Unis, viennent de faire. Leurs travaux, dirigés par le Dr Maiken Nedergaard, montrent en effet que les cellules cérébrales profitent de nos périodes de sommeil pour « nettoyer » le cerveau de tous les déchets et toxines accumulés pendant la journée. Cette découverte pourrait faire avancer la compréhension des fonctions biologiques du sommeil et permettre de trouver des traitements contre les maladies neuro-dégénératives comme la maladie d'Alzheimer.

Un nettoyage qui nécessite de l'énergie

« Alors que notre corps est endormi, le cerveau se met à accélérer son activité. Les cellules cérébrales rétrécissent pour aider à cette opération de nettoyage des toxines résultant de l'activité des neurones pendant les périodes de veille » insiste le médecin. « En fait, ce travail de nettoyage nécessite une telle dépense d'énergie de la part du cerveau qu'il ne pourrait pas se dérouler pendant que nous sommes éveillés. Nous n'aurions alors plus assez d'énergie pour articuler nos pensées correctement » explique le Dr Nedergaard qui ajoute, pour être sûr que l'on comprenne bien le mécanisme : « Imaginez que vous organisez une grande fête chez vous. Dans un premier temps, vous faites l'animation et vous vous occupez de vos invités puis, lorsqu'ils sont partis, vous nettoyez la maison. Ce qui se passe dans votre cerveau, c'est la même chose ! » Cette découverte ouvre donc la voie à de nouvelles recherches sur la maladie d'Alzheimer qui, comme toutes les maladies dégénératives du cerveau, est provoquée par une sorte d'intoxication des cellules cérébrales.

Sidi Moustapha Ould BELLALI
bellalisidi@yahoo.fr

ANNONCES

SOMELEC
Cellule Chargée des Marchés
C.C.M
Commission des Marchés d'Investissements
C.M.I

Procès-verbal N°17/CMI/2016 du 14/03/2016

(Extrait)

L'an deux mille seize et le quatorze Mars, s'est tenue au siège de la Somelec, sur convocation de son Président, Mr Mohamed Salem AHMED, Directeur Général, une réunion de la Commission des Marchés d'Investissements pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

I Ouverture des offres relatives au projet de construction à Nouakchott d'une centrale solaire de 30 MW (DAO N°06/2015/CMI)

Dix sept entreprises ont présenté des offres.
La situation des offres techniques reçues se présente comme suit :

N°	Soumissionnaires	Garantie de Soumission	Lettre de soumission	Reçu paiement	Attes. Visite	Vers. numérique	Nbre Exempl.
01	SYNO HYDRO	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	06
02	Grpt Vinci/Yinali	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	06
03	TSK	Oui	Oui	Oui*	Oui	Oui	06
04	Grpt CCE /P Way	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	06
05	ZTE	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	06
06	GBM	Non	Non	Non	Non	Non	06
07	CRT/CHint Elec	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	06
08	Clemssy/Krinner	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	06
09	Hwawei/Sumec	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	06
10	Efacec	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	06
11	NARI/CGCOC	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	06
12	Grpt Merl-Green Yellow	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	06
13	Enviromena/Elec-nor	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	06
14	Bouygues	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	06
15	Fabrilec/Risen	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	06
16	Groupo-Tech-Axial	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	06
17	C.R.I.G.	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	06

Le Président	Le Rapporteur
Mohamed Salem AHMED	**Sidi Mohamed BEDY**

Construction du siege de l'Autorite de Régulation et d'Organisanon des Transports Routiers

1. AVIS D'APPEL D'OFFRES

1 : AVIS D'APPEL D'0FFRES

1. L'Autorité de Régulation et d'Organisation des Transports Routiers (AROTR) lance un appel d'offres national ouvert en un(1) seul lot indivisible pour la Construction du siège de l'Autorité de Régulation et d'Organisation des Transports Routiers à Nouakchott:

La durée des travaux est estimée à **10 mois.**

2. Le DAO peut être consulté gratuitement et/ou retiré à partir du 20/03/2016 pendant les heures uvrables, aux bureaux de *l 'AROTR* à Nouakchott.

3. Pour participer au présent appel d'offres, le soumissionnaire doit justifier l'achat du DAO, par la présentation d'une quittance de paiement d'un montant de 80 000 UM versée à la caisse de l'AROTR tous les jours ouvrable, à partir du 17/03/2016 de 9 heures a 17 heures, aux bureaux de l'AROTR à Nouakchott. La copie du reçu de paiement est jointe à l'offre.

4. Sont autorisées à soumissionner, les entreprises ou groupements d'entreprises non frappées d'une mesure d'exclusion.

5. Les offres devront être remises et ouvertes au plus tard le 28/04/2016 à 12 Heures sous pli fermé adressé à Monsieur le Président de la Commission de Passation des Marchés des Marchés Publics des Secteurs des Infrastructures, siège Ministère de l'Equipement et des Transports (MET), 1 er étage à Sebkha. Les offres seront ouvertes en séance publique, le même jour en présence des soumissionnaires qui le souhaitent.

6. Les offres exprimées en toutes taxes comprises, devront être valides pour une période de 90 jours, à compter de la date limite de dépôt des offres.

7. Les soumissionnaires doivent joindre à leurs offres, les pièces suivantes:
• Une garantie d'offre d'une validité de 118 jours à compter de la date de dépôt des offres et
d'un montant de deux millions cinq cents mille Ouguiyas (2500000 UM).
• Une attestation en cours de validité de la Direction Générale des Impôts,
• Une attestation en cours de validité du Trésor,
• Une attestation en cours de validité de la Direction du Travail,
• Une attestation en cours de validité de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS),
• Une attestation en cours de validité de la Banque Centrale de Mauritanie et
• Une attestation en cours de validité de régularité vis-à-vis du Laboratoire National des Travaux Publics.
• Une attestation de non-faillite ou de non liquidation judiciaire pour les entreprises étrangères;
Une visite de lieu sera effectuée le 25 mars 2016 pour les soumissionnaires désireux de connaitre le site ,et elle est facultative.

• Pour se voir attribué le marché, le soumissionnaire doit remplir les critères suivants :

• Avoir réalisé, aux cours des 5 dernières années, 02 marchés similaires, de même nature et de même volume, attestés par des maîtres d'ouvrages publics, les attestations des travaux doivent impérativement porter le montant du marché et le délai d'exécution.
• Disposer du matériel cité à l' article 16.2 du règlement particulier de l'appel d'offres.
NB: les soumissionnaires sont tenus de présenter la preuve de propriété du matériel ou présenter un contrat notarié de location du matériel.
- Proposer le personnel clé décrit au paragraphe 16-3 du règlement particulier de l'appel d'offres
- Fournir une description de l'organisation chantier et un planning de l'exécution des travaux (méthodologie)
- Avoir un chiffre d'affaires moyens au cours des 5 dernières années (2010, 2011,2012,2013 et 2014) au moins égal au montant de l'offre, le chiffre d'affaires doit être obligatoirement certifié par un expert comptable agrée.
Fournir une attestation prouvant des avoirs liquides d'un montant de 30.000.000UM délivrée par une banque locale, et destinée a l'exécution du marché ou engagement bancaire de financement du marché d'un montant de 50.000.000 UM.

Nouakchott, le 15/03/2016

LE PRESIDENT DE L'ARTOR

MOHAMED OULD DIDI

ANNONCES

MINISTERE DU PETROLE, DE L'ENERGIE ET DES MINES
SOCIETE MAURITANIENNE D'ELECTRICITE (SOMELEC)

AVIS D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL

Projet de Réalisation de lignes électriques 90 kV et 33 kV et des postes associés
Lot 1 : Ligne 90kV entre Boghé et Aleg et les postes associés

DAO N°01/2016/CMI

1. Le Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie a obtenu un financement du Fonds Arabe pour le Développement Economique et Social (FADES) et se propose d'en utiliser une partie pour couvrir les coûts des prestations et travaux du Projet de Réalisation de lignes électriques 90 kV et 33 kV et des postes associés, Lot 1 : Ligne 90kV entre Boghé et Aleg et les postes associés, objet du présent appel d'offres.
2. La Société Mauritanienne d'Electricité (SOMELEC), société nationale à capitaux publics de droit mauritanien dont le siège social est sis 47, Avenue de l'Indépendance à Nouakchott, lance un appel d'offres international ouvert pour la construction « clés en mains » du Projet de Réalisation de lignes électriques 90 kV et 33 kV et des postes associés, Lot 1 : Ligne 90kV entre Boghé et Aleg et les postes associés
3. Par le présent avis, la commission des marchés d'investissements de la SOMELEC invite les entreprises et groupements d'entreprises éligibles aux financements du FADES et ayant les qualifications requises à soumettre leurs offres techniques et financières en vue de l'exécution des prestations et travaux du Projet de Réalisation de lignes électriques 90 kV et 33 kV et des postes associés, Lot 1 : Ligne 90kV entre Boghé et Aleg et les postes associés.
4. Les candidats intéressés par le présent avis d'appel d'offres et répondant aux critères d'éligibilité définis dans les «Instructions aux Soumissionnaires», peuvent obtenir des éclaircissements et des informations complémentaires auprès de :
Monsieur le Directeur Général de la SOMELEC
47, Avenue de l'Indépendance
BP 355 – Nouakchott
République Islamique de Mauritanie
Email : pndi@somelec.mr
Télécopie : + (222) 45 25 39 95
Ou auprès du consultant sur l'adresse suivante :
Monsieur Gilles Bellemare
Directeur de Projet Transmission et Distribution
Tel: 514 287-8500
Email : gilles.bellemare@aecom.com
AECOM
85 rue Sainte-Catherine Ouest
Montréal (Québec) Canada H2X 3P4

5. Les candidats intéressés par le présent avis d'appel d'offres, peuvent obtenir le Dossier d'Appel d'Offres en langue française en formulant une demande écrite auprès de la SOMELEC et de l'ingénieur conseil aux adresses précitées.
Et ce contre un paiement non remboursable par virement de 2000 Euros ou 800.000 ouguiyas (MRO) sur l'un des comptes en banque de la SOMELEC.
Seules les offres accompagnées d'un reçu d'acquittement de ce montant seront évaluées.
Les entreprises intéressées par le projet peuvent également consulter gratuitement le dossier aux adresses mentionnées plus haut.
6. Une visite obligatoire des lieux sera organisée en présence de tous les candidats et du consultant au plus tard un mois avant la date de remise des offres. La date précise de cette visite sera communiquée aux entreprises ayant acheté le DAO. Seules les offres des entreprises ayant assisté à cette visite seront évaluées.
7. Les soumissions doivent être rédigées en langue française et établies conformément au dossier d'appel d'offres et devront parvenir au plus tard le lundi 16 mai 2016 à 10h00 TU à l'adresse suivante :
Monsieur le Président de la commission des marchés d'investissements
SOMELEC
47, Avenue de l'Indépendance
B.P.355
Nouakchott (Mauritanie)
Les plis seront ouverts aussitôt à la même adresse en séance publique de la commission des marchés d'investissements et en présence des soumissionnaires qui le souhaitent.
8. Les offres doivent être accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant de Cent cinquante mille Euros (150 000 €) ou l'équivalent dans une monnaie convertible ou encore de Cinquante et sept millions Ouguiyas (57 000 000 Ouguiyas).
9.Cette garantie doit être émise ou validée par une banque établie en Mauritanie et avoir une validité de 208 jours à compter de l'ouverture des plis.
10.Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant un délai de 180 jours à compter de la date limite fixée pour le dépôt des offres.

Le Président de la commission des marchés d'investissements

Mohamed Salem AHMED

MINISTERE DU PETROLE, DE L'ENERGIE ET DES MINES
SOCIETE MAURITANIENNE D'ELECTRICITE (SOMELEC)

AVIS D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL

Projet de Réalisation de lignes électriques 90 kV et 33 kV et des postes associés
Lot 2 : Lignes 33 kV entre Aleg et Boutilimit et entre Aleg et Sangrave et les postes associés

DAO N°02/2016/CMI

1. Le Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie a obtenu un financement du Fonds Arabe pour le Développement Economique et Social (FADES) et se propose d'en utiliser une partie pour couvrir les coûts des prestations et travaux du Projet de Réalisation de lignes électriques 90 kV et 33 kV et des postes associés, Lot 2 : Lignes 33 kV entre Aleg et Boutilimit et entre Aleg et Sangrave et les postes associés, objet du présent appel d'offres.
2. La Société Mauritanienne d'Electricité (SOMELEC), société nationale à capitaux publics de droit mauritanien dont le siège social est sis 47, Avenue de l'Indépendance à Nouakchott, lance un appel d'offres international ouvert pour la construction « clés en mains » du Projet de Réalisation de lignes électriques 90 kV et 33 kV et des postes associés, Lot 2 : Lignes 33 kV entre Aleg et Boutilimit et entre Aleg et Sangrave et les postes associés.
3. Par le présent avis, la commission des marchés d'investissements de la SOMELEC invite les entreprises et groupements d'entreprises éligibles aux financements du FADES et ayant les qualifications requises à soumettre leurs offres techniques et financières en vue de l'exécution des prestations et travaux du Projet de Réalisation de lignes électriques 90 kV et 33 kV et des postes associés, Lot 2 : Lignes 33 kV entre Aleg et Boutilimit et entre Aleg et Sangrave et les postes associés.
4. Les candidats intéressés par le présent avis d'appel d'offres, peuvent obtenir des éclaircissements et des informations complémentaires auprès de :
Monsieur le Directeur Général de la SOMELEC
47, Avenue de l'Indépendance
BP 355 – Nouakchott
République Islamique de Mauritanie
Email : pndi@somelec.mr
Télécopie : + (222) 45 25 39 95
Ou auprès du consultant sur l'adresse suivante :
Monsieur Gilles Bellemare
Directeur de Projet Transmission et Distribution
Tel: 514 287-8500
Email : gilles.bellemare@aecom.com
AECOM
85 rue Sainte-Catherine Ouest
Montréal (Québec) Canada H2X 3P4

5. Les candidats intéressés par le présent avis d'appel d'offres, peuvent obtenir le Dossier d'Appel d'Offres en langue française en formulant une demande écrite auprès de la SOMELEC et de l'ingénieur conseil aux adresses précitées.
Et ce contre un paiement non remboursable par virement bancaire de 2000 Euros ou
800.000 ouguiyas (MRO).
Seules les offres accompagnées d'un reçu d'acquittement de ce montant seront évaluées.
Les entreprises intéressées par le projet peuvent également consulter gratuitement le dossier aux adresses mentionnées plus haut.
6.Une visite obligatoire des lieux sera organisée en présence de tous les candidats et du consultant au plus tard un mois avant la date de remise des offres. La date précise de cette visite sera communiquée aux entreprises ayant acheté le DAO. Seules les offres des entreprises ayant assisté à cette visite seront évaluées.
7. Les soumissions doivent être rédigées en langue française et établies conformément au dossier d'appel d'offres et devront parvenir au plus tard le lundi 16 Mai 2016 à 10h00 TU à l'adresse suivante :
Monsieur le Président de la commission des marchés d'investissements
SOMELEC
47, Avenue de l'Indépendance
B.P.355
Nouakchott (Mauritanie)
Les plis seront ouverts aussitôt à la même adresse en séance publique de la commission des marchés d'investissements et en présence des soumissionnaires qui le souhaitent.
8. Les offres doivent être accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant de Cent quarante mille Euros (140 000 €) ou l'équivalent dans une monnaie convertible ou encore de Cinquante et trois millions Ouguiyas (53 000 000 Ouguiyas).
9. Cette garantie doit être émise ou validée par une banque établie en Mauritanie et avoir une validité de 208 jours à compter de l'ouverture des plis.
10. Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant un délai de 180 jours à compter de la date limite fixée pour le dépôt des offres.

Le Président de la commission des marchés d'investissements

Mohamed Salem AHMED

ANNONCES

Nouvelle procédure de raccordement électrique MT

La SOMELEC a mis en place une nouvelle structure au rang de Département exclusivement dédiée à la réalisation des nouveaux branchements électriques en Moyenne Tension.

L'objectif est de faciliter aux investisseurs l'accès à l'énergie électrique dans les meilleures conditions et de participer ainsi à l'effort national visant à promouvoir l'environnement des affaires en Mauritanie.

A cet effet, la procédure de raccordement électrique MT a été simplifiée et permet désormais un gain important en matière de délais et de coûts.

Adresse : Locaux face à Hôtel Iman, Nouakchott
Tel :00 222 45221159
Site web : www.somelec.mr

MINISTERE DES PECHES ET DE L'ECONOMIE MARITIME

Communiqué

Le Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime communique:
Le navire Elkheir-1, propriété de M. Mohamed Ould Mohameden Ould Boubout, a été vendu à la Société MAURISPAN. FR. SARL , conformément à l'acte de vente 13042/07, notarié par Maître Mohamed Lemine Oud El Haycen en date du 02 Février 2007 enregistré à Nouadhibou. Toute opposition ou réclamation d'une partie intéressée devra être adressée au Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime dans un délai de 15 (quinze) jours à compter de la date de la diffusion du présent communiqué.

La secrétaire générale du ministère des Pêches et de l'Economie maritime

Le secrétaire général du ministère des Relations avec le Parlement et de la Société civile

Caisse Nationale d'Assurance Maladie - CNAM

AVIS AUX EMPLOYEURS

La Caisse Nationale d'Assurance Maladie CNAM rappelle à l'ensemble des employeurs, (établissements publics, sociétés nationales, sociétés d'économie mixte, sociétés anonymes, personnes morales de droit public et sociétés privées, etc.) que la périodicité des déclarations ainsi que le versement des cotisations à l'assurance maladie est désormais trimestrielle.
En conséquence, les cotisations échues doivent être versées, au plus tard, dans les 15 premiers jours du mois suivant le trimestre concerné.
Par ailleurs, les déclarations trimestrielles doivent comporter obligatoirement le Numéro National d'Identification (NNI) de chaque employé de l'institution.

CNAM

Ministère du Pétrole, de l'Energie et des Mines(MPEM)
Commission Environnementale(CE)

PLAN PREVISIONNEL DE PASSATION DES MARCHES POUR L'ANNEE 2016

Réf	Réalisations envisagées	Source financement	Type de marché	Modes de passation des Marchés	Date prévue de lancement de la procédure de sélection	Date prévue d'attribution du contrat	Date prévue de démarrage des prestations	Date prévue d'achèvement des prestations
01	Réalisation d'un audit environnemental sur le système de gestion environnementale du Champ Chinguetti	Budget Commission Environnementale	Prestations intellectuelles	SMC	Mars 2016	Juin 2016	Juillet 2016	Novembre 2016
02	Mise en place d'un laboratoire environnemental	Budget Commission Environnementale	fournitures	AON	Mars 2016	Juin 2016	Juillet 2016	Novembre 2016
03	Système monitoring environnemental	Budget Commission Environnementale	Prestations intellectuelles	SFQC	Mars 2016	Juin 2016	Juillet 2016	Janvier 2017
04	Assistance externe pour la mise en place d'un schéma opérationnel pour la gestion environnementale des opérations d'abandon des champs pétroliers	Budget Commission Environnementale	Prestations intellectuelles	SFQC	Mars 2016	Juin 2016	Juillet 2016	Septembre 2016

Légende des codes

AON : Appel d'Offre National
SMC : Sélection basée sur le Moindre Coût
SFQC : Sélection fondée sur la Qualité et le Coût

Président de la CPMPSSBIE
Khalihena SIDI ETHEIMINE

SPORTS

Sidi - Brahim dit Dieng

CAN- Gabon 2017

Les Fennecs se préparent



Christian Gourcuff a annoncé la liste des joueurs retenus pour les deux matchs face à l'Ethiopie, comptant pour les éliminatoires de la CAN Gabon 2017. Le match aller aura lieu le 25 mars au stade Mustapha Tchaker de Blida, et la seconde manche se tiendra quatre jours plus tard à Addis- Abeba.

Comme il fallait s'y attendre, le sélectionneur algérien a décidé de ne prendre pour le stage que vingt-trois éléments, comme il avait l'habitude de le faire. Il n'y a pas beaucoup de changement ou de nouveauté, hormis bien sûr, l'appel à l'avant- centre lillois, Yassine Benzia, qui effectuera son baptême de feu lors de ce stage. L'attaquant du LOSC sera bien là puisqu'il épaulera Islam Slimani et Hillal Soudani en pointe de l'attaque. Le sélectionneur national pense que le joueur pourra donner le plus au secteur offensif et en même temps, il a décidé deux attaquants, celui de Baniyas Ishak Belfodil et d'Angers, Saïd Benrahma.

Le joueur du FC Malines, Sofiane Hanni, qui a été supervisé en Belgique par Gourcuff ne sera pas là et s'est contenté d'une place dans la liste élargie. Le technicien français a décidé que le baptême de feu du - dit joueur se fera lors du prochain stage. Adlane Guedioura a été laissé à la maison, lui aussi. Le milieu de terrain de Watford n'a pas été retenu, en dépit de sa bonne prestation en quart de final de la Cup, il y a quelques jours face à Arsenal où il avait inscrit un très joli but à l'occasion.

Mais Gourcuff a décidé de ne pas le retenir à cause de son manque de compétition. Le joueur n'a plus joué depuis un long moment et a été titularisé une seule fois pendant des mois. Rafik Halliche est officiellement forfait pour le stage, même s'il a repris le chemin des entraînements. Le staff technique a décidé de laisser le joueur au repos pour pouvoir se préparer en club en prévision de son retour en compétition.

Autrement dit, le sélectionneur algérien n'a pas changé une équipe qui a gagné et brillé lors du dernier tour préliminaire des éliminatoires de la coupe du monde 2018 lorsque les Fennecs ont étrillé la Tanzanie sur le score sans appel de sept buts à zéro.

Le Mali, une liste sans surprise

Le sélectionneur du Mali, Alain Giresse, a révélé la liste des 23 Aigles qui affronteront la Guinée Equatoriale pour les éliminatoires de la Coupe d'Afrique des Nations « Gabon-2017 » les 25 et 28 mars. On remarque la présence de deux joueurs locaux, les absences de quelques ténors dont le joueur de Crystal Palace, Bakary Sako et la première sélection du défenseur des Onze-Créateurs de Niarela, Maruis Ahmed Assako.

Le Français n'a pas laissé de place au suspens sur le cas des binationaux en dévoilant la liste des Aigles du Mali en conférence de presse au siège de la Fédération malienne de football. Le sélectionneur du Mali a donné une précision au sujet des binationaux dont il n'a toujours pas obtenu de réponses favorables.

« En tant que sélectionneur je ne suis plus demandeur. Nous sommes en attente. Ce n'est pas un refus de ma part. Je suis dans l'attente de leur décision, de leur choix », s'est défendu Alain Giresse sur les joueurs d'origines maliennes.

« On se focalise sur l'objectif qui est de faire des bons matchs et de prendre les six points », a précisé Giresse.

Aucune surprise dans cette liste, même si on note les absences de Bakary Sako qui revient de blessure, de Samba Sow blessé, d'Adama Tamboura qui s'est engagé le lundi 14 mars avec son nouveau club et Salif Coulibaly suspendu pour le premier match. Les cadres comme Cheick Tidiane Diabaté, Molla Wagué, Modibo Maïga sont présents ainsi que l'attaquant du FC Bruges, Abdoulaye Diaby, qui revient de blessure. Cette liste d'Alain Giresse n'aura pas dérogé à la règle. Comme chacune de ses devancières, elle a entraîné son traditionnel lot de questions sur les absents et sur les conclusions à en tirer.

« La rupture est déjà là avec l'absence de certains joueurs. Sur les deux matches on a reconstitué le groupe avec les grandes lignes : garder la continuité et rester sur le suivi habituel. Les absences constituent un handicap mais aussi une bouffée d'oxygène pour d'autres », a souligné le sélectionneur du Mali.

Après deux journées dans le groupe D, le Mali avec 4 points est en tête. Il est suivi du Soudan du Sud qui totalise 3 points, puis du Bénin 2 points ; la Guinée Equatoriale ferme la marche avec 1 point.

Ghana / Asamoah Gyan à la barre, André Ayew absent

Le sélectionneur Avram Grant, comme ses collègues, a fait son choix pour la double confrontation des Black Stars avec les Black Mambas du Mozambique, le 24 mars à Accra et cinq jours plus tard à Maputo.

Asamoah Gyan, en pleine forme avec son club de Shangaï en Chine portera le brassard avec la ferme détermination de poursuivre la série de victoires dans le groupe des éliminatoires de la CAN 2017 contre l'Ile Maurice (7-1) puis au Rwanda (1-0).

André Ayew, blessé, ratera les deux matches. En revanche le sélectionneur a rappelé le gardien Adam Kwarasey qui poursuit sa carrière aux Etats-Unis et qui n'était pas réapparu en sélection depuis la campagne décevante de la Coupe du monde au Brésil.

Seuls deux joueurs du cru ont été incorporés dans la liste des 23, le gardien des Wa All Stars, Richard Ofori, et le milieu Samuel Tetteh de WAFA.

Euro - 2016 -Deschamps

Derniers essais avant le verdict



Malheur aux absents: toujours privé de Karim Benzema, Didier Deschamps dévoile jeudi sa liste pour les matches amicaux de l'équipe de France contre les Pays-Bas (25 mars) et la Russie (29 mars), la dernière avant le verdict définitif pour l'Euro-2016.

Le sélectionneur a prévu de révéler le 12 mai l'identité des 23 heureux élus pour le Championnat d'Europe (10 juin-10 juillet en France). Le groupe qui sera convoqué pour le prochain rassemblement donnera donc forcément une idée assez précise de ses intentions pour le tournoi continental et les joueurs qui en seront exclus peuvent déjà se faire du souci.

La situation est toutefois un peu plus complexe pour deux cadres bleus empêtrés dans la fameuse affaire de la sex-tape et obligés de patienter avant de retrouver les Bleus.

Mis en examen pour "complicité de tentative de chantage" et "participation à une association de malfaiteurs" contre Mathieu Valbuena, Karim Benzema (28 ans, 81 sélections, 27 buts) a été déclaré "non sélectionnable" par la Fédération française. La levée de son contrôle judiciaire lui permet désormais de côtoyer le Lyonnais et sa présence à l'Euro est de plus en plus probable.

Mais la FFF, qui s'est constituée partie civile, souhaite encore se donner du temps avant de régler pour de bon cette sombre histoire et elle s'est contentée pour l'instant de qualifier ce nouveau développement de "première étape".

Pour Valbuena, qui n'a pas disputé les trois derniers matches de Lyon en raison d'une blessure à une cuisse, l'horizon international est plus nébuleux.

Le milieu doit retrouver ses sensations sur le plan sportif pour espérer faire partie de l'aventure.

Sans Benzema ni Valbuena, Deschamps va donc poursuivre quelques essais en attaque, sachant qu'Antoine Griezmann, Anthony Martial et Olivier Giroud sont partants certains à l'Euro.

Kingsley Coman, triple passeur le week-end dernier en Bundesliga avec le Bayern Munich, sera sûrement de nouveau rappelé alors qu'André-Pierre Gignac et Alexandre Lacazette postulent pour être la doublure de Giroud chez les avant-centres.

Une première pour Kanté

Il restera une dernière place dans le secteur offensif qui pourrait se jouer entre Hatem Ben Arfa et Dimitri Payet.

S'il ne figure pas dans la liste jeudi, le Réunionnais, étincelant avec West Ham mais non sélectionné depuis juin 2015, pourra sans doute dire adieu à ses rêves de Championnat d'Europe.

Le choix d'Ousmane Dembele, impressionnant à 18 ans avec Rennes, constituerait une véritable sensation à trois mois de l'Euro. En défense, le casting est quasiment complet.

Dans l'axe, le quatuor Varane-Sakho-Koscielny-Mangala, celui du Mondial-2014, n'a pas grand chose à craindre.

Le suspense est plus prégnant sur les côtés où Deschamps va continuer sa quête des N.2 à droite et à gauche derrière Bacary Sagna (Jallet) et Patrice Evra (Digne, Kurzawa ou Trémoulinas).

Au milieu, le sélectionneur pourrait tester Ngolo Kanté (24 ans), qui éclate avec Leicester en tête de la Premier League.

L'infatigable relayeur a des chances de découvrir pour la première fois les A, d'autant que certains Bleus à son poste évoluent dans des clubs en difficulté (Yohan Cabaye à Crystal Palace, Moussa Sissoko à Newcastle, voire Morgan Schneiderlin à Manchester United).

Le reste de la troupe devrait être sans surprise dans l'entre-jeu avec les indiscutables titulaires Paul Pogba, Blaise Matuidi et Lassana Diarra, même si celui-ci revient de blessure,, comme chez les gardiens où le capitaine Hugo Lloris, Steve Mandanda et Benoît Costil seront bien entendu reconduits.